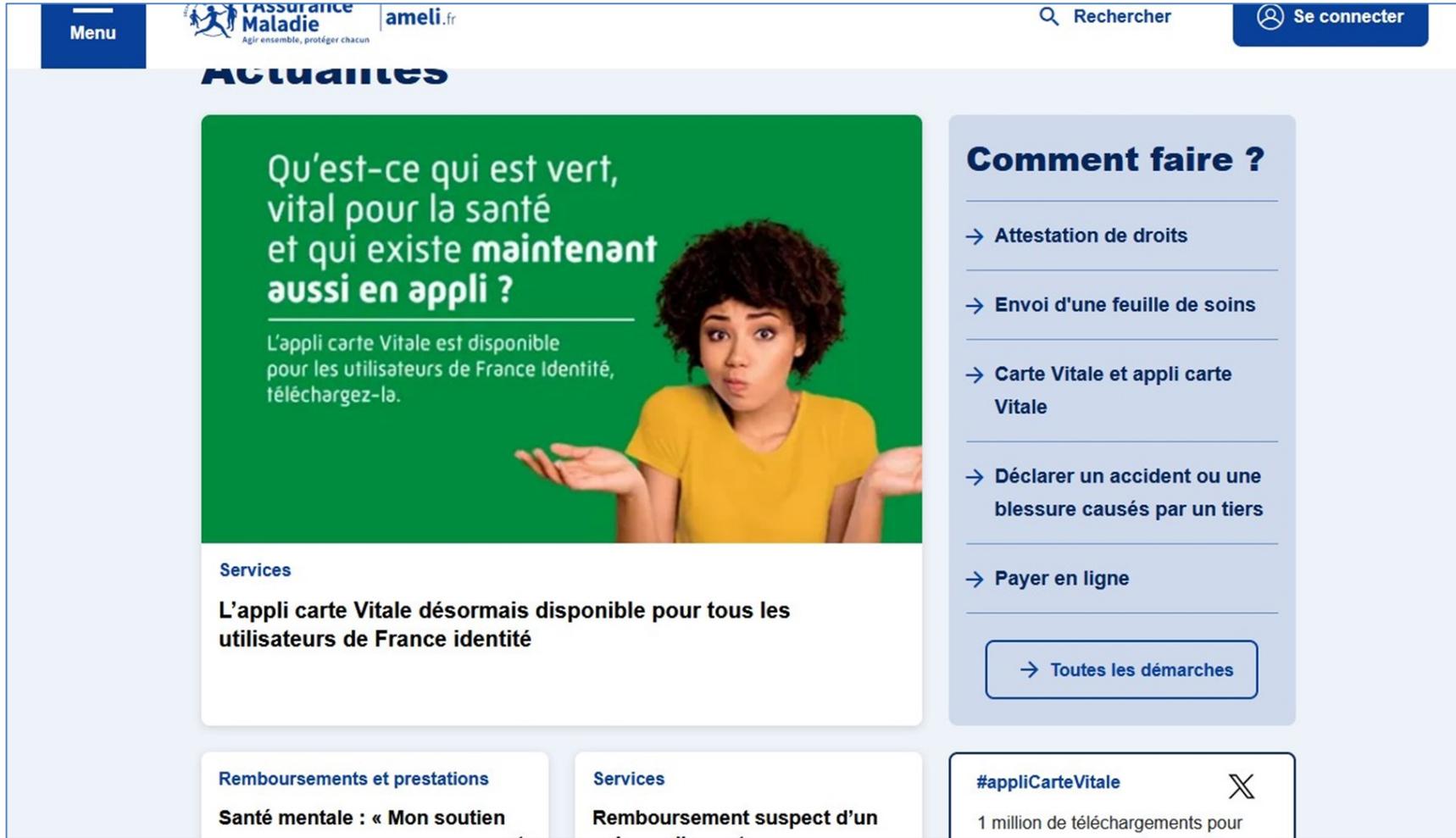


# Aides financières CPAM



**ETAPE (0)** : L'assuré se rend sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



The screenshot shows the homepage of the ameli.fr website. At the top, there is a navigation bar with a 'Menu' button, the 'l'Assurance Maladie' logo with the tagline 'Agir ensemble, protéger chacun', the 'ameli.fr' URL, a search bar labeled 'Rechercher', and a 'Se connecter' button. Below the navigation bar, the main content area features a large green banner with the text: 'Qu'est-ce qui est vert, vital pour la santé et qui existe maintenant aussi en appli ?'. Below this banner, a woman with curly hair and a yellow shirt is shown with her hands raised in a questioning gesture. Underneath the banner, there is a section titled 'Services' with the text: 'L'appli carte Vitale désormais disponible pour tous les utilisateurs de France identité'. To the right of the banner, there is a sidebar titled 'Comment faire ?' with a list of links: 'Attestation de droits', 'Envoi d'une feuille de soins', 'Carte Vitale et appli carte Vitale', 'Déclarer un accident ou une blessure causés par un tiers', and 'Payer en ligne'. At the bottom of the sidebar, there is a button labeled '→ Toutes les démarches'. Below the main content area, there are three smaller sections: 'Remboursements et prestations' with the text 'Santé mentale : « Mon soutien »', 'Services' with the text 'Remboursement suspect d'un', and a social media section for '#appliCarteVitale' with a close button and the text '1 million de téléchargements pour'.



**ETAPE (1)** : L'assuré indique le code postal de son lieu de résidence



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

ameli.fr



### Votre caisse d'assurance maladie

Saisissez votre code postal.

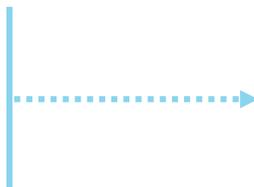
Les pages d'ameli seront alors enrichies d'informations locales (contacts, évènements régionaux, etc).

Le champ avec astérisque (\*) est obligatoire.

Votre code postal \*

 **ETAPE (2)** : L'assuré se rend dans la rubrique « **Rechercher** »

L'assuré doit inscrire « **Aide financière individuelles : les modalités pour en bénéficier** »



Assuré > Que recherchez-vous ?

### Que recherchez-vous ?

 X Q

L'assuré doit cliquer sur « **Aide financières individuelles : les modalités pour en bénéficier** »

 X Q

<b>Aides financières individuelles</b> : les modalités pour en bénéficier	article
---	---------



## ETAPE (3) : L'assuré accède au « Demande d'aide CPAM »

L'assuré clique sur  
l'onglet « **Près de chez  
vous** »



Quelles sont les aides possibles ?	▼
Comment faire pour demander une aide ?	▼
« Help », une offre de service pour les travailleurs indépendants en difficulté	▼
📍 Près de chez vous - Les aides de la CPAM de l'Isère	▼



**ETAPE (4)** : L'assuré clique sur le lien « aide correspondant à sa demande »

L'assuré clique sur le lien  
« **Pour aide financière  
: imprimé demande de  
secours** »

### LISTE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LA CPAM DE L'ISÈRE

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides existantes et leurs conditions d'attribution, ainsi que les imprimés de demande. Vous pourrez ensuite les imprimer, les remplir et les adresser à votre caisse.

- [Liste des prestations et pièces justificatives de l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM de l'Isère](#) ;
- [imprimé "demande de secours"](#) ;
- [demande d'aide à domicile \(ASS 231\)](#) ;
- [imprimé "demande de prise en charge de soins de supports"](#) ;
- [accidents du travail et maladies professionnelles : demande de prime de fin de rééducation.](#)



Cela ouvre un nouvel onglet avec le formulaire, l'assuré doit le compléter et l'envoyer à sa CPAM.



## Flyer de présentation

### COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

Chaque demande fait l'objet d'une étude individuelle.

Les formulaires de demande d'aides sont disponibles sur [ameli.fr](http://ameli.fr), rubrique droits et démarches / Difficultés d'accès aux droits et aux soins / Aides financières individuelles.



Ils doivent être complétés et renvoyés à l'adresse suivante :

**L'ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE**  
38045 GRENOBLE CEDEX 9

Le demandeur devra présenter un dossier avec l'ensemble des pièces demandées pour que ce dernier soit recevable.

Pour en savoir plus sur les aides attribuées par la CPAM de l'Isère et les documents à joindre à votre demande :

- rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (rubrique droits et démarches / Difficultés d'accès aux droits et aux soins / Aides financières individuelles)
- contactez un conseiller de l'Assurance Maladie :  
par mail en vous connectant sur votre compte [ameli.fr](http://ameli.fr) rubrique « Ma messagerie »  
par téléphone : **3646** Service gratuit + prix appel



### L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE

En cas de difficultés financières liées à votre état de santé (maladie, maternité, accident du travail, handicap, invalidité) ou de difficultés d'accès aux soins, l'Assurance Maladie de l'Isère peut vous aider à faire face aux dépenses imprévues.

Sous certaines conditions, l'Action Sanitaire et Sociale de votre caisse peut vous verser une aide financière ponctuelle et exceptionnelle, en complément des prestations légales déjà versées.

### QUELLES SONT LES AIDES PONCTUELLES ?

#### L'ACCÈS AUX SOINS

- Attribution d'aides pour faire face à des dépenses de santé non prises en charge en matière d'optique, d'orthodontie, de psychologie, de pédicurie, d'hospitalisation, de prothèses dentaires, auditives ou capillaires, de semelles orthopédiques...
- Prise en charge de frais de transport non remboursables.
- Prise en charge de matériels et de médicaments non remboursables pour les patients en soins palliatifs.

#### DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

- Attribution d'une aide exceptionnelle aux salariés et travailleurs indépendants en arrêt de travail, en invalidité ou titulaires d'une rente d'accident de travail, en cas de baisse de ressources, sur présentation d'une enquête sociale réalisée par une assistante sociale, notamment celles du Service social de l'Assurance Maladie.
- Attribution d'indemnités journalières maternité à partir de la 21<sup>e</sup> semaine avant l'accouchement pour les femmes exerçant un métier incompatible avec l'état de grossesse (travail de manutention, mannequinat...).

### RETOUR ET MAINTIEN À DOMICILE

- Prise en charge d'heures d'aide-ménagère à domicile pour les personnes malades ou sortant d'hospitalisation, sur prescription médicale.
- Participation aux frais de garde malade à domicile pour les patients en soins palliatifs.
- Aide à l'insertion à domicile des personnes en situation de handicap : participation à l'adaptation du logement, à l'aménagement de véhicules, financement de fauteuils roulants, d'accessoires et matériels d'aide à la vie quotidienne...

### INSERTION PROFESSIONNELLE

- Attribution d'une aide financière aux assurés sous contrat de rééducation professionnelle ou en situation de réorientation professionnelle pendant un arrêt de travail.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES ?



Tous les assurés affiliés à l'Assurance Maladie et aux sections mutualistes (MGEN), à l'exception de la prestation aide-ménagère, peuvent solliciter une aide.

En cas d'accord, la participation peut être totale ou partielle. Toutes les aides sont soumises à conditions de ressources.

L'aide est attribuée par la Commission Action Sanitaire et Sociale composée de conseillers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et sous couvert de la direction de la CPAM de l'Isère.